

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, codes 63 et 01**  
**Hebdos régionaux de la Gaspésie**

**Projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 13 AVRIL 2005 À 19 H 30**

**Québec, le 22 mars 2005.** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville par Énergie éolienne Murdochville inc.* Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **13 avril 2005, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville de Murdochville, située au 635, 5<sup>e</sup> Rue.** L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques a débuté le 22 mars et se terminera le 6 mai 2005.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 6 mai 2005, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Période d'information et de consultation publiques ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Hôtel de ville de Murdochville, 635, 5<sup>e</sup> rue ;
- Bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski, 300, Allée des Ursulines, Rimouski.

**QUEL EST LE RÔLE DU CITOYEN ?**

Les citoyens sont invités à prendre connaissance du dossier, à agir comme experts de leur milieu en mettant en évidence les enjeux liés au projet, à poser des questions lors de la séance d'information et à inscrire leurs commentaires dans les registres ouverts à cet effet dans les centres de consultation.

**QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 6 mai 2005, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

## **LE PROJET**

Énergie éolienne Murdochville inc. prévoit l'aménagement d'un parc éolien d'une puissance totale de 54 MW à l'intérieur de trois sites localisés sur des terres publiques dans la région de Murdochville et occupant une superficie totale d'environ 32,5 km<sup>2</sup>. Les parcs éoliens des monts Miller et Copper, autorisés par décret en juin 2004, sont actuellement en construction dans la même région.

Compte tenu des types d'éoliennes retenus, le promoteur envisage deux variantes. La variante A consiste à mettre en place 15 éoliennes de 3,6 MW ou 18 éoliennes de 3 MW tandis que pour la variante B, 30 éoliennes de 1,8 MW ou 36 éoliennes de 1,5 MW seraient installées. Le projet comprend également l'amélioration et/ou la construction de nouveaux chemins forestiers pour accéder aux sites d'implantation des éoliennes ainsi que la mise en place de lignes de transport d'énergie de 34,5 MW et d'un poste élévateur pour se raccorder au réseau d'Hydro-Québec Production. Le promoteur envisage l'installation du parc éolien en deux phases. La phase initiale aurait une puissance de 9 MW et la dernière permettrait de compléter l'implantation du parc jusqu'à 54 MW.

Le parc éolien proposé aurait une durée de vie de 21 ans, soit la durée des contrats de vente d'électricité avec Hydro-Québec. Les coûts estimés du projet varient de 94,6 à 96,6 millions de dollars selon la variante retenue. L'ensemble du parc éolien serait mis en service à l'automne 2006.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon l'étude d'impact, le parc éolien pourrait causer des impacts de façon indirecte sur les oiseaux et les chauves-souris en modifiant leur habitat lors des travaux de construction qui impliquent des activités humaines autour des sites de nidification et le déboisement de certaines superficies dont des habitats potentiels propices à la nidification de la Grive de Bicknell. Afin d'atténuer ces impacts, le promoteur propose, entre autres, d'effectuer les travaux de déboisement en dehors des périodes de nidification. Lors de la phase d'exploitation, d'après l'étude d'impact, les impacts appréhendés les plus significatifs sur les oiseaux sont les possibles mortalités en raison des collisions avec les éoliennes. Le promoteur s'engage à effectuer un suivi de deux ans portant sur les cas de mortalité des oiseaux et des chauves-souris en période d'exploitation.

Toujours selon l'étude d'impact, en ce qui a trait au secteur récréo-touristique, les travaux de construction ainsi que la présence de nouveaux chemins et des éoliennes pourraient perturber certaines activités de plein air et de chasse. Afin d'assurer la poursuite sécuritaire des activités de chasse, le promoteur propose d'installer une signalisation adéquate afin de rappeler aux chasseurs la présence des travailleurs. En ce qui touche plus particulièrement le Centre de plein air du lac York, durant la période de construction, le transport des équipements pour les éoliennes entraînerait une augmentation du niveau de bruit pour le camping et pourrait avoir des incidences sur la sécurité des gens accédant au lac York. Le promoteur prévoit comme mesure d'atténuation de mettre en place une signalisation et des limites de vitesse appropriées pour les camions et interdire tous les travaux après 19 h dans le secteur du lac York durant la saison estivale. Par ailleurs, avec l'ajout d'un troisième parc éolien dans la région, les niveaux de bruits augmenteraient faiblement dans le secteur habité de Murdochville. Toutefois, selon le promoteur, ils demeureraient conformes aux normes de bruit applicables. Enfin, la présence des éoliennes modifierait le champ visuel des observateurs. Afin d'atténuer cet impact visuel, le promoteur compte conserver des zones boisées en bordure des sites sensibles.

En ce qui a trait aux répercussions positives, le projet devrait générer 150 emplois durant la phase de construction et une dizaine d'emplois permanents lors de la phase d'exploitation. De plus, selon l'étude d'impact, la présence des éoliennes pourrait contribuer à un attrait supplémentaire pour les touristes.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Rosemary Al-Hayek, au numéro suivant : (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [rosemary.al-hayek@bape.gouv.qc.ca](mailto:rosemary.al-hayek@bape.gouv.qc.ca).